

PHOTO

Civilité* : ☐ Mme ☐ M.

Nom d'usage* :

Nom de naissance* :

Prénom* :

Né(e) le* : à (ville)* :

Pays de naissance* : Nationalité* :

Naturalisation le : n° :

Adresse* :

N°* : Rue* :

CP* : Ville* :

Email* :

Téléphone* :

Situation* :

Profession* :

Responsable légal pour les mineurs :
(obligatoire pour les mineurs)

Nom* :

Prénom* :

Email* :

Téléphone* :

Licence demandée :

- ☐ BL
☐ BEA
☐ BA
☐ Aéroboxe
☐ Prescri Boxe
☐ Dirigeant
☐ Cadre technique

Conditions d'utilisation des données *

Je soussigné(e), (Nom/Prénom*) :

(son représentant légal le cas échéant), déclare avoir pris connaissance de la réglementation fédérale et m'engage à la respecter.

Droit à l'image *

Je soussigné(e), (Nom/Prénom*) :

(son représentant légal le cas échéant) autorise le club Curial Boxing Team à insérer ma photo d'identité sur ma licence et autorise la FFBoxe et le club à exploiter toutes les photos et vidéos prises dans le cadre des activités fédérales à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image. Je reconnais avoir été informé(e) que je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données me concernant (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »), soit dans mon espace personnel, soit en contactant directement la Fédération Française de Boxe.

Cocher la case pour confirmer ce choix : ☐ Oui ☐ Non

Offres commerciales *

Je soussigné(e), (Nom/Prénom*) :

autorise la FFBoxe à m'adresser des offres commerciales. Cocher la case pour confirmer ce choix.

☐ Oui ☐ Non

Lettre d'informations

Je souhaite m'abonner à la newsletter fédérale : ☐ Oui ☐ Non

* mentions obligatoires

Date* : Signature (Nom, Prénom, mention « lu et approuvé »)* :

Signature obligatoire du postulant (ou du détenteur de l'autorité parentale). Ce champ tient lieu de signature électronique.

Note à l'usage du médecin examinateur :

Saison 2026-2027

- **Tout certificat incomplet sera automatiquement refusé ;**
- Le certificat doit être complètement rempli et obligatoirement établi par un médecin titulaire du Doctorat d'État, exerçant en France ;
- Il doit impérativement comporter la date, le lieu, la signature, le numéro RPPS et le cachet personnel mentionnant le nom du praticien ;
- L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen médical qui engage la responsabilité du médecin signataire ;
- Le candidat à la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique ;
- La licence de boxe amateur ne peut être délivrée à un postulant ayant atteint l'âge de **40 ans** au 1^{er} septembre de la saison en cours ;
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, ses antécédents notables, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter ;
- Tout(e) postulant(e) de plus de 32 ans doit **obligatoirement** présenter les comptes-rendus des examens médicaux obligatoires (bilan cardiologique pratiqué par un cardiologue et angio-IRM cérébrale) ;

Il appartient au médecin consulté de vérifier les antécédents : médicaux, fracturaires, chirurgicaux, et particulièrement :

Pathologies neurologiques (méningite, encéphalite, épilepsie, perte de connaissance, céphalées, troubles de l'équilibre, traumatisme crânien), pathologies respiratoires (asthme, tuberculose évolutive), pathologies cardio-vasculaires, pathologies rénales et uro-génitales, pathologies endocriniennes ou diabétiques, pathologies hématologiques (en particulier les troubles de la coagulation), pathologies psychiatriques (troubles du comportement ou de la personnalité), pathologies dermatologiques, prothèses, traitements médicaux au long cours, vaccinations (DTCP et Hépatite B).

Antécédents familiaux : Décès avant 40 ans chez les hommes ou avant 50 ans chez les femmes.

Ces éléments ne sont en aucun cas exhaustifs. Il appartient au médecin de demander tout examen complémentaire qu'il jugera utile.

Conditions d'attribution :

- **Examen général** : Taille – Poids – Pression artérielle – Pouls – Cardio-respiratoire (auscultation cardio-pulmonaire) – Neurologique – ORL – Stomatologique – Abdominale – Génito-urinaire – Dermatologique – Aires ganglionnaires – Appareil locomoteur (rachis, membres supérieurs et inférieurs) ...
- **Pour les postulants ayant 32 à 39 ans au 1^{er} septembre de la saison en cours** : une angio-IRM cérébrale (valable 3 saisons sportives consécutives) et un bilan cardiologique (valable 3 saisons sportives consécutives).

Contre-indications :

- Antécédents de lésions cérébrales – Antécédent neurochirurgical - Troubles de la coordination motrice – Troubles de l'équilibre – Troubles du tonus musculaire – Troubles psychotiques non stabilisés et absence d'un organe pair (sur avis de la commission médicale).
- **Contre-indications absolues** : Épilepsie non stabilisée, hépatite B (ag HBs positif), hépatite C, VIH, chirurgie ophtalmologique y compris réfractive (excepté pour strabisme ou par photokératectomie (PKR) avec myopie inférieure à 4,5 dioptries avant la chirurgie)

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication médicale à la pratique de la BOXE AMATEUR

Je soussigné(e) Docteur (prénom et nom obligatoires) :

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des contre-indications ainsi que des conditions d'attribution d'une licence de boxe amateur et que :

Mr, Mme (prénom et nom obligatoires) :

Date de naissance obligatoire/...../..... Poids (obligatoire) : kg

A bien effectué les examens médicaux obligatoires (le postulant doit impérativement présenter les examens obligatoires au médecin).

Pour les postulants ayant 32 à 39 ans au 1^{er} septembre de la saison en cours :

- Bilan cardiologique pratiqué par un cardiologue, valable 3 ans, **sans anomalie**, pratiqué le :/...../..... (Obligatoire)
- Angio-IRM cérébrale, valable 3 ans, **sans anomalie**, pratiquée le :/...../..... (Obligatoire)

Ne cocher qu'une seule case :

- ☐ Ne présente pas de contre-indication médicale, décelable ce jour, à la pratique de la **BOXE AMATEUR en compétition**
- ☐ Présente une contre-indication médicale à la pratique de la **BOXE AMATEUR**

Certificat établi le :/...../..... À

Signature et cachet avec nom et prénom du médecin (obligatoire).

N° RPPS :
N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :



FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

CERTIFICAT MEDICAL **OPHTHALMOLOGIQUE** ANNUEL D'ABSENCE
DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA **BOXE AMATEUR**



Saison 2026-2027

Note à l'usage du médecin examinateur :

- **Tout certificat incomplet sera automatiquement refusé ;**
- Le certificat doit être complètement rempli et obligatoirement établi par un médecin spécialiste en ophtalmologie, titulaire du Doctorat d'État et exerçant en France ;
- Il doit obligatoirement comporter la date, le lieu, la signature, le numéro RPPS et le cachet personnel mentionnant le nom du praticien ;
- L'obtention du certificat médical est la conclusion d'un examen ophtalmologique qui engage la responsabilité du médecin signataire ;
- Le candidat à la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen ophtalmologique ;
- La licence de boxe amateur ne peut être délivrée à un postulant ayant atteint l'âge de **40 ans** au 1^{er} septembre de la saison en cours ;
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, ses antécédents notables, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter ;
- L'examen ophtalmologique doit impérativement être pratiqué après le 1^{er} juillet précédant la saison sportive ;

L'examen ophtalmologique devra impérativement comporter :

Mesure de l'acuité visuelle (avec et sans correction) – Appréciation du champ visuel (au doigt) – Mesure du tonus oculaire – Étude de la motilité oculaire et de la vision binoculaire – Examen des milieux transparents – Examen du fond d'œil après dilatation pupillaire (verre à trois miroirs) – Gonioscopie.

Les lésions de la périphérie rétinienne peuvent contre-indiquer la pratique de la boxe amateur ou nécessiter un traitement laser.

Dans cette éventualité, le certificat de non contre-indication ne sera délivré qu'à la suite d'un contrôle effectué à distance des séances de laser.

L'avis de la Commission Nationale Médicale peut éventuellement être sollicité.

Le port des lentilles souples est autorisé durant les entraînements et les combats.

Contre-indications ophtalmologiques absolues :

Amblyopie inférieure à trois dixièmes à l'un des 2 yeux, avec correction – Myopie supérieure à 4,5 dioptries à l'un des 2 yeux – Cataracte – Cécité – Décollement de la rétine – Chirurgie intra-oculaire ou réfractive (excepté pour strabisme ou par photokératectomie (PKR) avec myopie inférieure à 4,5 dioptries avant la chirurgie)

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication ophtalmologique à la pratique de la BOXE AMATEUR

Je soussigné(e) Docteur (prénom et nom obligatoires) :

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des contre-indications ainsi que de conditions d'attribution d'une licence de boxe amateur et que :

Mr, Mme (prénom et nom obligatoires) :

Date de naissance (obligatoire)/...../.....

Ne cocher qu'une seule case :

☐ Ne présente pas de contre-indication ophtalmologique, décelable ce jour, à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

☐ Présente une contre-indication ophtalmologique à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

Observations :

Certificat établi le :/...../..... À

Signature et cachet avec nom et prénom du médecin (obligatoire)

N° RPPS :

N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :

Saison 2026-2027

NB : Ce certificat est valable 3 saisons sportives consécutives, quelle que soit la date à laquelle il a été établi.

Note à attention du médecin examinateur :

- Ce certificat doit être obligatoirement établi par un médecin **spécialiste en cardiologie**, titulaire du Doctorat d'État et exerçant en France ;
- Les certificats qui ne sont pas entièrement remplis avec, en particulier, la signature et le cachet personnel du cardiologue mentionnant le nom et les coordonnées de ce dernier, seront refusés et la licence ne sera pas délivrée.
- Ce certificat est demandé à des boxeurs amateurs ayant plus de 32 ans ;
- Le praticien devra pratiquer un examen cardiologique avec la recherche d'éventuels facteurs de risque ;
- Il pourra demander tous les examens complémentaires qui lui sembleraient utiles avant la délivrance du certificat ;

FFBoxe – Certificat d'absence de contre-indication cardiologique à la pratique de la boxe amateur

Observations :

Je soussigné(e) Docteur (prénom et nom **obligatoires**) :

Certifie que M., Mme (prénom et nom **obligatoires**) :

Date de naissance (**obligatoire**) :/...../.....

Ne cocher qu'une seule case :

☐ Ne présente pas de contre-indication cardiologique, décelable ce jour, à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

☐ Présente une contre-indication cardiologique à la pratique de la **BOXE AMATEUR**.

Certificat établi le :/...../.....

À

Signature et cachet avec nom et prénom du médecin (obligatoire).

N° RPPS :

N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :

Cotisations :

- Tarif annuel Boxe anglaise : 340 €
- Tarifs Réduits (adultes) : de 170 à 260 € (base tarif annuel boxe anglaise) sur présentation du relevé CAF annuel où figure votre quotient familial.
- Carte 10 cours (uniquement sur trois mois suivant adhésion) : 160 euros + Licence-adhésion club 74 euros soit 224 euros
- Circuit Training - Aéroboxe : 210 €
- Enfants – 7 à 12 ans – BEA : 210 € (tarif réduit si QF inférieur à 600 €)
- Prescri'Boxe : 310 €
- KIT Complet (Gants 14 OZ + Casque intégral + bandages 4m + Protège dents) : 78 euros

Chaque cotisation comprend l'adhésion au CBT ainsi que la licence auprès de la Fédération Française de Boxe et/ou Fédération Française Savate Boxe française.

LA PRÉSENCE AUX COURS N'EST POSSIBLE QU'À RÉCEPTION DE CE DOSSIER COMPLET

Documents à fournir en une seule fois :

Merci de libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de : Curial Boxing Team.

- ☐ Fiche administrative + certificat médical + autorisation droit à l'image (ci-avant) :
=> les pratiquant-es mineur-es : signature obligatoire par représentant-e légal-e.
Les mineur-es devront par ailleurs fournir une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité correspondant à la signature du/de la représentant-e légal-e.
=> les pratiquant-es majeur-es : signature du règlement intérieur et signature de l'autorisation du droit à l'image par le/la pratiquant-e.
- ☐ Copie de la pièce d'identité
- ☐ Le dernier avis de la CAF (valable pour l'année) pour les demandes de tarifs réduits
- ☐ 1 photo d'identité, sauf pour les personnes déjà licenciées la saison précédente
- ☐ Le règlement de la cotisation : espèces, chèques (possibilité de régler en trois fois) ou CB via HelloAsso

Autorisation parentale obligatoire

[seulement pour les mineur-es, faire signer le/la représentant-e légal-e]

Je soussigné(e) M./Mme :

Téléphone — Domicile :

Travail :

Portable :

autorise mon enfant :

à s'inscrire à l'Association Curial Boxing Team pour la saison 2026-2027 et à participer aux compétitions et/ou aux projets organisés par l'Association.
J'autorise l'association à prendre toutes les mesures nécessaires auprès des services compétents en cas d'accident.

☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul(e) après l'entraînement.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Autorisation d'utilisation de l'image

[pour les mineurs, faire signer le/la représentant-e légal-e]

Je soussigné(e) (nom, prénom, date de naissance) :

Demeurant (adresse) :

Certifie être majeur-e et reconnais accepter gracieusement que le CBT prenne des photos et/ou des vidéos de :

(nom du/de la pratiquant-e, si différent du signataire) :

dans le cadre des activités de l'Association loi 1901 précitée. J'autorise la Curial Boxing Team à utiliser librement ces photos et/ou ces vidéos, à les reproduire et représenter sur tout type de support, en vue de leur communication au public à titre gratuit. Je garantis la Curial Boxing Team contre tous troubles, revendications et évictions quelconques, de l'exercice paisible et exclusif des droits qui lui ont été cédés présentement et m'engage envers elle à faire respecter ce droit et à le défendre contre toutes les atteintes qui lui seraient portées. La Curial Boxing Team, bénéficiaire de la présente autorisation, s'engage à ce que les commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos et/ou des vidéos ne portent pas atteinte à mon image et/ou ma réputation. La présente autorisation, gracieuse, est valable pour une durée de 10 ans (dix ans) et pour le monde entier. Toutes autres utilisations seront assujetties à autorisation complémentaire.

Fait à : le : Signature :



REGLEMENT INTERIEUR CURIAL BOXING TEAM

Pour l'adhésion au club et le respect des règles de vie en communauté, merci de lire, d'accepter et de respecter le règlement intérieur du CURIAL BOXING TEAM, qui peut être consulté à tout moment dans la salle de boxe.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Remplir **intégralement** et lisiblement la fiche d'inscription annuelle (cotisation, frais de dossier et adhésion).
- Remplir intégralement une demande de licence ; certificat médical obligatoire.
- Fournir 2 photos d'identité (1 si vous avez déjà été inscrit.e).
- Procéder au règlement des cotisations. En cas de règlement par chèque, il conviendra d'établir 1 à 3 chèque(s) à l'ordre de « Curial Boxing Team ».
- Les mineur.es devront présenter l'autorisation des parents ou du tuteur légal, dûment remplie ainsi qu'une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité correspondant à la signature.
- Le règlement de l'adhésion doit obligatoirement se faire avec le dépôt du dossier et demande de licence ; si vous désirez régler en trois fois, veuillez fournir trois chèques signés. Aucun reçu ne sera délivré sans la réception de l'intégralité du paiement.
- Le dossier et tous ces éléments doivent être en possession du CBT pour pouvoir assister aux cours (hors cours d'essai qui devra être réglé sur place en début de séance ou via HelloAsso).

L'adhésion ne sera effective qu'après remise du dossier complet et de l'encaissement de la cotisation par l'Association (ou de la réception des 3 chèques). La licence ne sera donnée à l'adhérent.e qu'après que les conditions précédentes ont été réunies (encaissement total des cotisations ou possession des 3 chèques).

RESPECT DES REGLES ADMINISTRATIVES

Vis-à-vis du Club et de la Fédération Française de Boxe

Article 1. Tout.e adhérent.e devra avoir remis son dossier complet avant de participer aux entraînements.

Article 2. Toute inscription ou renouvellement d'inscription sera ferme et définitive. Aucune cotisation ne sera remboursée sauf partiellement et uniquement en cas de force majeure (déménagement, départ à l'étranger, contre-indication médicale, etc.) non connue de l'adhérent.e au moment de l'adhésion, et après remise d'un justificatif : certificat de l'employeur, d'un certificat médical, etc.

Article 3. Les cotisations sont valables pour la période du 1er septembre au 31 juillet de la saison en cours.

Article 4. La licence, l'assurance, le certificat médical sont obligatoires et devront être renouvelés chaque saison. La présentation de la licence peut être exigée à chaque séance par les dirigeant.e.s du club ou par des représentant.es de l'administration. Les licencié.es sont couvert.es par l'assurance de la Fédération Française de Boxe et par celle du Curial Boxing Team dans le cadre des activités du Club. Il est dans l'intérêt du/de la licencié.e de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur activité physique ou sportive.

Article 5. Les frais de déplacements et inscriptions pour les compétitions restent à la charge des compétit.rices.eurs.

Article 6. Pour les mineur.e.s, les absences répétées seront signalées aux parents afin de dégager la responsabilité de l'Association.

Vis-à-vis de l'entraîneur

Article 7. L'absence d'enseignant.e qualifié.e à une séance entraîne l'annulation du cours sans pouvoir prétendre même partiellement à un remboursement. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, la présence d'un.e responsable agréé.e par le Curial Boxing Team est, en effet, obligatoire pour la tenue d'un cours.

Article 8. Il est indispensable de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la salle de boxe. Toute personne qui adhère au club doit se conformer au planning. L'entraîneur.e peut refuser la participation à l'entraînement de tout.e retardataire. Il est également rappelé aux adhérent.e.s qu'ils ne sont pas habilité.e.s à demander l'ouverture anticipée de la salle et/ou des vestiaires.

Article 9. Les séances de boxe anglaise peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement, ni remboursement, sur décision des enseignant.e.s, du Comité Directeur, sur décision de la Direction Jeunesse et des Sports de Paris, pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure.

Article 10. La responsabilité du personnel d'encadrement cesse dès la fin de l'horaire d'initiation ou d'entraînement. Elle ne pourra en aucun cas être engagée dès lors qu'un.e mineur.e se trouverait affecté.e dans son intégrité physique ou responsable d'un quelconque dommage après avoir quitté la salle ou en attendant d'être repris en charge par ses parents.

Article 11. L'entraîneur.e est seul juge du comportement des licencié.e.s lors des entraînements. Il a toute autorité pour exclure un.e licencié.e du cours en cas de perturbation, gêne volontaire et répétée ou attitude déplacée.

Article 12. Lors des séances d'entraînement, les parents, tuteurs ou toute autre personne présente dans la salle ne doivent en aucun cas influencer sur le comportement des pratiquant.e.s. En cas de mauvaise influence ou comportement inopportun, l'entraîneur.e a le pouvoir de les faire sortir du lieu d'entraînement comme stipulé à l'article précédent du présent règlement intérieur.

RESPECT DES REGLES DE COMPORTEMENT

Les locaux

Article 13. Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux.

Article 14. La propreté doit être respectée dans les espaces sanitaires ainsi que dans la salle de boxe.

Article 15. Il est interdit de cracher et de jeter les chewing-gums et autres sur le sol.

Article 16. L'accès à la salle de boxe et aux vestiaires est exclusivement réservé aux membres de l'Association à jour de leurs cotisations.

Article 17. Les vélos et autres moyens de locomotion sont interdits dans la salle de boxe.

Article 18. Il est indispensable de respecter le règlement intérieur du gymnase.

Les autres

Article 19. Il est indispensable que chacun.e respecte l'ensemble des adhérent.e.s et les entraînements des autres membres. Il ne sera donc pas admis : les écarts de langage, le refus de travailler avec un.e partenaire, toute forme de violence qu'elle soit verbale ou physique.

Le matériel

Article 20. Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée conformément au code de la Fédération Française de Boxe. En cas d'utilisation de prothèses optiques, auditives, etc., celles-ci devront être adaptées et faire l'objet d'une indication médicale. Le port de bijoux, colifichets, bagues, boucles d'oreilles, etc. est interdit pendant les cours. Les piercings devront être impérativement protégés (pansement, sparadrap...) ou enlevés.

Article 21. Conformément aux règlements fédéraux, les protections et tenues pour pratiquer la boxe anglaise sont les suivantes : le port de la coquille est obligatoire ; le port du protège-dents est obligatoire ; le port de chaussures de sport adaptées est obligatoire ; les mitaines ou bandages sont conseillés (obligatoire en cas d'utilisation des gants du Club) ; la protection de poitrine (femmes) est conseillée, les gants et casques sont obligatoires.

Article 22. Respecter le matériel et le ranger après utilisation. En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent.e pourra être engagée.

Article 23. À la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le Club (gants, protections, etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle de boxe et dans les vestiaires.

Article 24. Les adhérent.e.s ne seront muni.e.s d'aucun objet qui puisse, même involontairement, causer les moindres dégâts au matériel ou aux locaux de l'Association.

Article 25. Le Curial Boxing Team s'inscrit dans une démarche éco-responsable ; à ce titre, nous demandons aux adhérent.es de privilégier l'usage de gourdes plutôt que de bouteilles plastiques. Il est aussi fortement conseillé de veiller à l'achat de matériel de pratique de qualité afin de limiter leur remplacement ; à ce titre, le club propose des kits de bonne qualité permettant un usage longue durée.

Les objets personnels

Article 26. L'Association n'est en aucun cas responsable des objets de valeur appartenant aux adhérent.e.s (argent, bijoux, portables, vêtements, etc.).

Article 27. Les dirigeant.e.s de l'Association conseillent de ne pas apporter d'objet de valeur dans l'enceinte sportive. L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte des effets personnels.

Le renvoi immédiat de l'Association sans remboursement de la cotisation peut être prononcé sur décision du Comité Directeur et des entraîneur.e.s en cas de non-respect de ces règles de vie en communauté dans l'enceinte sportive ou de comportement antisportif avéré.

Le CBT a à cœur la défense de l'intégrité physique et morale de toutes et tous ; il ne sera donc admis aucune discrimination ni atteinte sexiste, raciste.

LA DIRECTION

Respect du règlement intérieur

[à signer par le/la pratiquant.e]

Je soussigné(e) :

m'engage à respecter le Règlement Intérieur ci-joint.

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

.....